

Tarifs

La participation financière des parents est annuelle et se compose des **frais d'inscription** et des **frais de scolarité**.

Ces derniers sont payables en une fois, 2 fois, sur 10 mois ou sur 12 mois, au choix des familles.

Chaque famille donne dès l'inscription le chèque de frais d'inscription¹, accompagné d'un RIB pour l'organisation du prélèvement automatique, ou à défaut de l'ensemble des chèques de frais de scolarité.

Comme précisé dans le règlement intérieur, et afin de maintenir la pérennité financière de l'école, les parents s'engagent à régler les frais de scolarisation durant deux mois supplémentaires en cas de départ en cours d'année.

Frais d'inscription

Première inscription	250 €
Réinscription ou première inscription d'un autre enfant de la fratrie	75 €

Frais de scolarité par enfant

Quotient familial	Tarif annuel	Tarif par mois sur 10 mois	Tarif par mois sur 12 mois
950 et moins	3035	304	253
950 à 1400	Tarif calculé proportionnellement aux tarifs correspondant à un QF de 950 et un QF de 1400 : au-delà de 950, chaque point de QF supplémentaire augmente le coût annuel de 5,02 euros ²		
1400 et plus	5292	530	441

Fratrines

Pour le deuxième enfant inscrit, les tarifs sont réduits de 20%.

Aménagement du rythme d'accueil - enfants de moins de 6 ans

Pour les enfants de moins de 6 ans, le rythme d'accueil est aménageable :

- Les enfants de **3 ans** peuvent venir **uniquement le matin**, auquel cas les **tarifs** sont **réduits de 5%**. La place vacante laissée par l'enfant l'après-midi n'est pas utilisée par un autre enfant, et le rythme d'accueil de l'enfant peut passer au temps plein dès que l'enfant est prêt à venir toute la journée.

- Il est également possible de demander une **inscription 2 jours par semaine**. Les familles doivent déclarer que l'enfant est inscrit en **instruction en famille** en parallèle de l'école auprès du rectorat et de la mairie.

Cette modalité d'inscription se fait sur accord avec l'équipe pédagogique en fonction de la place disponible.

La réduction afférente est de 40% pour 2 jours de présence par semaine.

Date d'encaissement des chèques ou de prélèvement

Frais d'inscription		Mi juin (ou à l'inscription si inscription plus tardive)
Frais de scolarité	Paiement en 1 fois	Septembre
	Paiement en 2 fois	Septembre et Février
	Paiement en 10 fois	Chaque mois de septembre à juin
	Paiement en 12 fois	Chaque mois de septembre à août

¹ à l'ordre d'EMBRE, association gestionnaire de l'école

² Formule de calcul : Tarif = (5292-3035)/(1400-950)*(QF-950)+3035=5,02*(QF-950)+3035